

Le Conseil d'administration d'Allianz Institutional Investors Series (SICAV) (« la Société ») annonce par la présente les changements suivants concernant les compartiments de la Société à compter du 28 mai 2024 :

### **Allianz Global Bond Fund**

Jusqu'à présent, le Compartiment remplit les exigences de transparence conformément à l'article 6 du Règlement relatif à la publication d'informations sur le développement durable. À l'avenir, le Compartiment sera géré conformément à l'article 8 (1) de ce règlement. Ceci afin de permettre aux investisseurs de bénéficier d'un Compartiment conformément à l'article 8 (1) du Règlement relatif à la publication d'informations sur le développement durable. Par conséquent, les informations suivantes seront modifiées :

#### *Objectif d'investissement*

L'objectif d'investissement du Compartiment est de fournir aux investisseurs un véhicule qui cherche à contrôler le risque du portefeuille et, bien qu'il n'y ait aucune garantie que le Compartiment atteindra un taux de rendement spécifique, cherche à atteindre un taux de rendement qui dépasse de 75 points de base les rendements de l'indice ICE BofA Global Government Index (WOG1) (ci-après dénommé l'« Indice " ou l' » Indice de référence « ) conformément à une stratégie d'investissement ESG spécifique, telle que décrite plus en détail ci-dessous. Il convient de noter que les indices ICE intègrent les coûts de transaction dans leur calcul.

#### *Principes d'investissement*

2. Lors de la sélection des actifs à acquérir par le Gestionnaire financier du Compartiment, les critères d'exclusion et les principes de sélection suivants, fondés sur la stratégie d'investissement ESG spécifique, sont appliqués :

a) Les actifs du Compartiment ne peuvent pas être investis dans des titres émis par des sociétés :

- violant gravement les principes et lignes directrices tels que les Principes du Pacte mondial des Nations Unies, les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.
- développer, produire, utiliser, entretenir, mettre en vente, distribuer, stocker ou transporter des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques, armes biologiques, uranium appauvri, phosphore blanc et armes nucléaires).
- qui tirent plus de 10 % de leurs revenus d'armes, d'équipements militaires et de services militaires,
- tirant plus de 10 % de leurs revenus de l'extraction de charbon thermique,
- actives dans le secteur des services publics et tirant plus de 20 % de leurs revenus du charbon,
- impliquées dans la production de tabac, et les titres émis par des sociétés impliquées dans la distribution de tabac avec plus de 5% de leurs revenus.

b) Les actifs du Compartiment ne peuvent être investis dans des titres d'émetteurs souverains qualifiés de « non libres » par l'indice Freedom House (le pays en question peut être trouvé dans l'indice Freedom House (<https://freedomhouse.org/countries/freedom-world/scores>) dans la colonne " Total

Score and Status “ de la section ” Global Freedom Scores »).

- c) Après application des exclusions décrites au point 2, lettres a) et b), le Gestionnaire d'investissement sélectionne, dans l'univers d'investissement restant, les entreprises émettrices les plus performantes de leur secteur sur la base d'une note attribuée aux facteurs environnementaux, sociaux, de gouvernance et de comportement des entreprises ( » Facteurs de durabilité »). En ce qui concerne les émetteurs souverains, il s'agit de ceux qui sont généralement plus performants en matière de développement durable. La note comporte cinq niveaux différents, de la classe 0 (insuffisant) à la classe 4 (très bon). La note représente une évaluation interne attribuée à une entreprise ou à un émetteur souverain par le gestionnaire d'investissement.
- d) Min. 90 % du portefeuille du Compartiment est noté en interne avec une gradation de 1 à 4. La base de calcul du seuil de 90 % est la valeur nette d'inventaire du Compartiment, à l'exception des instruments qui ne sont pas notés par nature, par exemple les liquidités et les dépôts. Les produits dérivés ne sont généralement pas notés. Les produits dérivés (autres que les swaps de défaut de crédit) dont le sous-jacent est une société émettrice à notation unique sont toutefois généralement notés. Les informations précontractuelles du Compartiment figurant dans l'annexe de l'avis de convocation de l'Assemblée générale des actionnaires de l'Union européenne sont également prises en compte.

*Règlement relatif à la divulgation d'informations sur le développement durable et informations spécifiques à divulguer conformément au règlement relatif à la taxonomie (annexe 7)*

Minimum d'investissements durables 0,00% / Minimum d'investissements alignés sur la taxonomie 0,00%

*Jour de transaction / Jour d'évaluation*

L'Allemagne sera retirée de la convention Jour de transaction / Jour d'évaluation du Compartiment.

*Cycle de règlement*

Le prix de souscription des actions doit être reçu par la Société en fonds compensés dans un délai de trois deux jours ouvrables pour toutes les catégories d'actions. Le prix de rachat doit être payé dans un délai de trois deux jours ouvrables pour toutes les catégories d'actions.

### **Allianz European Micro Cap 3 \***

*Jour de transaction / Jour d'évaluation*

Germany will be added to the Dealing Day / Valuation Day convention of the Sub-Fund.

Les actionnaires qui n'approuvent pas les changements susmentionnés peuvent racheter leurs actions sans frais de rachat ou de conversion jusqu'au 27 mai 2024.

Le prospectus daté du 28 mai 2024 est accessible ou disponible gratuitement pour les actionnaires au siège social de la société et de la société de gestion à Francfort-sur-le-Main, et auprès des agents d'information au Luxembourg (State Street Bank International GmbH, succursale de Luxembourg) et dans tout autre pays dans lequel les compartiments de la société sont enregistrés en vue d'une distribution publique à la date d'entrée en vigueur du prospectus.

Le prospectus (en anglais et en français), les documents d'information clés (en français ou en néerlandais) et les derniers rapports annuels et semestriels (en anglais et en français) peuvent également être obtenus gratuitement sur le site Internet <https://regulatory.allianzgi.com>.

\* Veuillez noter que le compartiment Allianz European Micro Cap 3 n'a pas été enregistrée pour une offre publique en Belgique.

Senningerberg, April 2024

Par ordre du Conseil d'administration  
Allianz Global Investors GmbH